

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL

11 avril 2019 à 20h30 en Mairie

Le 11 avril 2019 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Tous sauf

Absents représentés : Pierre QUILLERE par Juan GARCIA RODRIGUEZ, Régis NOIZET par Yvonne THIMOND, Céline PECHART par Karine BOCQUET, Christian TIXIER par Nathalie VERON

Absents excusés : Nathalie PIETREMENT, Catherine RUIZ, Jean-Paul BERNIER, Michel DAUTEUIL,

Absents non excusés: Morgane DOR, Jacky PINGRET, Hélène D'ARAQUY

Olivier CHANOINAT, Trésorier, présent,

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

Communications

- 15/04/2019 - 18h Commission des travaux
- 16/04/2019 - 14h30 Réunion préparation chantier maison médicale
- 16/04/2019 - 18h Réunion Gendarmerie à Vertus
- 17/04/2019 - 10h Mailly le Camp 5ème RD
- 17/04/2019 - 18h Commission jumelage
- 22/04/2019 - Chasse aux oeufs
- 24/04/2019 - Conseil municipal jeune
- 24/04/2019 - 18h30 au Prétoire AG Association des 2 coteaux
- 27-28/04/2019 - Weekend du jumelage
- 28/04/2019 - Journée nationale des véhicules d'époque
- 28/04/2019 - 11h30 Cérémonie hommage aux déportés
- 04/05/2019 - Inauguration train touristique TFBCO
- 08/05/2019 - Cérémonies 8 mai
- Jardin partagé
- Réfèrent social gendarmerie à partir du 29 avril

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19 mars 2019

Adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS

2019-9782 Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil municipal, après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Olivier CHANOINAT, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à le certifier conforme à la comptabilité.

Adopté à l'unanimité.

2019-9783 Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal, sous la présidence du 1er Maire Adjoint:

APPROUVE, le Compte Administratif 2018, préparé par Monsieur le Maire, comme suit :

Recettes de Fonctionnement	2 608 333,07 €
Dépenses de Fonctionnement	2 106 692,75 €
Soit un résultat de Fonctionnement (1)	+ 501 640,32 €
Recettes d'Investissement	2 318 816,92 €
Dépenses d'Investissement	1 404 485,79 €
Soit un résultat d'Investissement (2)	+914 331,13 €
Donc un excédent global (1) + (2)	1 415 971,45 €
Restes à réaliser en recettes d'Investissement (3)	0,00 €
Restes à réaliser de dépenses d'investissement (4)	407 321,00 €
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) avec RAR	1 008 650,45 €

Adopté à l'unanimité.

2019-9784 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter en section d'investissement, (compte 1068) : 301 640,32€ pour le besoin de financement de la section d'investissement.

Par déduction, en section de fonctionnement, l'excédent reporté (compte 002) sera de 200 000 €.

Adopté à l'unanimité

2019-9785 Durée d'amortissement des biens acquis en 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'établir l'amortissement des biens de la manière suivante:

- 2 ans: Logiciels, téléphones
- 5 ans: Subvention d'équipement au RAM, extincteurs, échelle, tronçonneuse, outils, ordinateur, talkie walkie, cage, grilles d'exposition
- 10 ans: Panneaux, signalisation, mobilier urbain, ilots, borne recharge véhicules électriques, vitrines, jardinières, caméra mobile, mobilier bureaux, défibrillateur, chauffe eau, tentes parapluie
- 15 ans: Subvention d'équipement TFBCO
- 30 ans: Fonds de concours groupe scolaire,

Adopté à l'unanimité

2019-9786 Taux d'imposition 2019

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter le taux des impôts pour l'année 2019

FIXE, le montant des impôts locaux sans augmenter les taux par rapport à 2018 selon la répartition suivante :

Taxe	Base d'imposition effective 2018	Taux de référence 2018	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Taux 2019	Variation	PRODUIT
TH Taxe d'Habitation	3 439 701	8,85 %	3 520 000	8,85 %	0,00 %	311 520
FB : Foncier Bâti	3 799 899	8,47 %	3 864 000	8,47 %	0,00 %	327 281
FNB : Foncier Non Bâti	173 847	8,01 %	177 300	8,01 %	0,00 %	14 202
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	1 534 169	8,04 %	1 538 000	8,04 %	0,00 %	123 655
TOTAL						776 658

Adopté à l'unanimité

2019-9787 Budget primitif 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

VOTE, le Budget Primitif 2019, pour la ville,

Les recettes et les dépenses de la section de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 494 680,00 €.

Les recettes et les dépenses de la section d'Investissement s'équilibrent à la somme de 2 399 677,00 €

VOTE - POUR: 20

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

Adopté à l'unanimité

2019-9788 Extension de la maison médicale - attribution du marché de travaux

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide de retenir les entreprises suivantes:

Lot n°04 - Menuiseries extérieures bois - fermetures: David et Fils: 96 964,00 € HT

Lot n°05 -Menuiseries aluminium - serrureries: LUZURIER pour 53 230,00 € HT

Lot n°08 - Peinture: CPS GROUPE SIONNEAU pour 21 818,00 € HT

Lot n°12 - Electricité: EIFFAGE pour 85 724,75 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants aux offres citées précédemment.

Adopté à l'unanimité

2019-9789 Attribution d'une subvention à l'association ELC

Il s'agit de soutenir l'organisation du festival de cinéma organisé par l'association en 2018.

Le montant total de dépenses du projet est de 16 470,44 € TTC. Il est proposé de verser une subvention de 800 €. Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE d'attribuer une subvention de 800 € à l'association ELC de Montmirail.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h30



Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail